

Motion du Conseil de l'Ordre des Avocats Au barreau de GRASSE

- Alors que la profession d'Avocat s'est mobilisée sur le plan national et ce depuis des années afin d'alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de réformer globalement le système de l'aide juridictionnelle et notamment de prévoir une rémunération décente de l'Avocat intervenant à ce titre.
- Alors que les engagements pris par l'Etat le 18 décembre 2000 à l'égard de la profession n'ont jamais été respectés,
- Alors que le nombre des missions d'aide juridictionnelle a considérablement augmenté entre 2000 et 2005 en raison des modifications législatives, faisant peser sur les Avocats intervenants au titre de l'aide juridictionnelle une charge insupportable, alors que celle-ci devrait être supportée par l'Etat dans le cadre de l'accès au droit.
- Vu les conclusions de l'assemblée générale de la Conférence des Bâtonniers en date du 29 septembre 2006 décidant d'inviter les Ordres à mettre en place au plus tôt, et en tout cas pendant la semaine du 23 au 27 octobre, toutes les actions nécessaires pour recueillir les doléances des confrères afin que les pouvoirs publics prennent la mesure de la situation et de la détermination de la profession.
- Vu le communiqué de presse du Conseil National des Barreaux en date du 14 octobre 2006, demandant aux Avocats de participer en nombre à la semaine de mobilisation et d'action initiée par la Conférence des Bâtonniers du 23 au 27 octobre prochain.
- Vu la motion d'étape afférente à l'accès au droit et à l'aide juridictionnelle prise par la FNUJA réunie en comité décentralisé à Versailles le 6 octobre 2006,
- Vu le vœu émis par l'assemblée générale extraordinaire du barreau de Grasse en date du 12 octobre 2006 tendant à la grève le 26 octobre,

- Vu le vœu émis par l'assemblée générale extraordinaire de l'Union des Jeunes Avocats de Grasse en date du 19 octobre tendant aux mêmes fins

LE CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE GRASSE EN SA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2006 :

- Condamne les carences du gouvernement dans l'application de ses engagements,
- Décide d'une grève générale des Avocats au barreau de Grasse le Jeudi 26 octobre 2006,
- Invite l'ensemble du barreau de Grasse à se réunir en assemblée générale le jeudi 26 octobre à 10 heures, afin d'élaborer des propositions sur la refonte de l'aide juridictionnelle ainsi que des modalités d'action future,
- Mandate le bâtonnier pour qu'il se fasse le relais auprès de nos instances nationales de l'ensemble de ces propositions et modalités.